

Rapport de la commission des finances
chargée de rapporter sur le préavis no 12 relatif au budget de l'exercice 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 12 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (Cofin) composée de :

M. Pierre Framorando
M. Cédric Marzer, rapporteur
M. Rasul Mawjee
Mme Laurence Pinel
Mme Antonella Salamin
M. Léo Sax

s'est réunie les 5 et 12 octobre 2017.

M. Pierre Framorando était excusé à la séance du 5 octobre.
M. Laurent Vukasovic était excusé aux deux séances.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Yves Reymond*, président du comité de direction (Codir), *M. Alain Meylan*, chef de station et *M. Michel Félix* boursier pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 5 octobre.

Délibérations

La commission n'a pas de remarque ou information complémentaires à apporter aux explications détaillées du Codir dans le préavis.

Le budget de l'APEC pour l'année 2018 prévoit des charges pour CHF 3'008'438.00 hors préavis extra budgétaires. Par rapport au budget 2017, ces charges sont en hausse de 2.88 %.

La participation des communes représente un montant de 2'884'248.05 TTC (auquel s'ajoute la taxe fédérale pour micropolluant de 9 CHF par habitant qui représente un total de 310'338 CHF HT). Cette participation est en hausse de 2.96 % par rapport au budget 2017. En comparaison la hausse de la population est de 2.09 %.

De manière générale, les montants inscrits au budget sont dans la continuité des années précédentes et paraissent pertinents.

Le budget prévoit une attribution au « fond de renouvellement et rénovation » de 350'000 CHF et une attribution au « fond de réserve machines et véhicules » de 100'000 CHF.

Pour le reste, la commission rappelle que les postes du budget sont commentés en détail dans le préavis.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

vu le préavis no 12 relatif au projet de budget de l'exercice 2018;

ouï le rapport de la commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'accepter le projet de budget de l'exercice 2018 tel que présenté par le comité de direction.

Pour la Commission des finances (Cofin)

M. Pierre Framorando
Municipal à Luins

M. Mawjee Rasul
Conseiller Communal à Gland

Mme Antonella Salamin
Municipale à Vich

M. Laurent Vukasovic
Municipal à Bassins

M. Cédric Marzer
Municipal à Trélex
(Rapporteur)

Mme Laurence Pinel
Municipale à Bursins

M. Léo Sax
Municipal à Longirod

Vinzel, le 2 novembre 2017